

LA MAISON DES COLLINES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

LA MAISON DES COLLINES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LA MAISON DES COLLINES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA MAISON DES COLLINES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, LA MAISON DES COLLINES tire certains de ses produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, à l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et des actifs nets au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états un opinion favorable en date du 23 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lévesque Marchand Welch, SENCRL ¹

Gatineau (Québec)
Le 7 septembre 2023

¹ Par Ricky Dumont, CPA auditeur

LA MAISON DES COLLINES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	752 064 \$	508 832 \$
Amortissement des apports reportés	64 445	54 060
Activités de levée de fonds	123 554	129 098
Dons	133 572	242 643
Revenu d'intérêts	7 337	2 125
	1 080 972	936 758
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	995 493	841 405
Entretien et réparations	40 110	36 313
Frais pour la Maison des Collines	20 252	22 184
Activités de levée de fonds	18 008	14 478
Assurances	13 869	10 688
Publicité et promotion	12 424	9 956
Honoraires professionnels	37 745	9 078
Télécommunications	6 251	7 255
Fournitures de bureau	10 968	6 443
Déplacements et représentation	7 222	4 634
Formation	17 677	1 527
Amortissement des immobilisations corporelles	83 748	86 422
Frais financiers	18 567	16 401
Intérêts, pénalités et frais bancaires	2 997	11 726
	1 285 331	1 078 510
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	(204 359)	(141 752)
SUBVENTION FÉDÉRALE	-	206 709
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(204 359) \$	64 957 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DES COLLINES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	720 970 \$	498 233 \$	1 219 203 \$	1 154 246 \$
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(83 748)	(120 611)	(204 359)	64 957
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 008	(6 008)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	19 109	(19 109)	-	-
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	64 446	(64 446)	-	-
Variation de la subvention à recevoir	(38 000)	38 000	-	-
SOLDE À LA FIN	688 785 \$	326 059 \$	1 014 844 \$	1 219 203 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DES COLLINES

BILAN

31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	96 491 \$	71 231 \$
Placement temporaire (note 3)	307 128	501 768
Comptes clients et autres créances (note 4)	35 835	45 239
Frais payés d'avance	10 026	9 018
	449 480	627 256
SUBVENTION À RECEVOIR (note 5)	286 000	299 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	2 481 545	2 559 286
	3 217 025 \$	3 485 542 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 7)	70 418 \$	39 023 \$
Apport reportés à court terme (note 8)	-	12 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	50 484	10 772
	120 902	61 795
DETTE À LONG TERME (note 10)	495 161	553 982
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	1 586 118	1 650 562
	2 202 181	2 266 339
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON AFFECTÉ	688 785	720 970
	326 059	498 233
	1 014 844	1 219 203
	3 217 025 \$	3 485 542 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

LA MAISON DES COLLINES

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(204 359) \$	64 957 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	83 748	86 422
Apports afférents aux immobilisations corporelles	(64 446)	(54 060)
	(185 057)	97 319
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	9 404	64 001
Frais payés d'avance	(1 008)	(2 675)
Comptes fournisseurs et frais courus	31 398	4 682
	(145 263)	163 327
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 008)	(4 387)
Subvention à recevoir	13 000	-
	6 992	(4 387)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(19 109)	(28 404)
Encaissement des apports reportés	(12 000)	12 000
	(31 109)	(16 404)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(169 380)	142 536
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	572 999	430 463
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	403 619 \$	572 999 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	96 491 \$	71 231 \$
Placement temporaire	307 128	501 768
	403 619 \$	572 999 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Maison des Collines, une société privée sans capital-actions constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission de mettre en place une maison de soins palliatifs et de fournir des soins de qualité pour servir la région de la MRC des Collines. À titre d'organisme de bienfaisance, La Maison des Collines est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des subventions à recevoir à court et long terme..

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévaluée au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts..

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les dons et autres contributions non attribuables à la construction du bâtiment sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel elles sont encaissés.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'état des résultats.

Les promesses d'apports ne sont pas comptabilisées car leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme biens et de services

Lorsqu'il est en mesure de les évaluer, l'organisme comptabilise à la juste valeur, à titre d'apport de charge, les biens et services qu'il aurait dû se procurer sur le marché et qu'il a reçus gratuitement.

Aucun montant n'est comptabilisé à l'état des résultats pour tenir compte de la valeur du travail reçu gratuitement en bénévolat ainsi que les services offerts par la municipalité.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Bâtiment	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

	2023	2022
Compte Avantage entreprise	307 128 \$	501 768 \$

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
Subventions à recevoir ^(a)	13 000 \$	38 000 \$
Taxes de vente à recevoir	22 835	7 239
	35 835 \$	45 239 \$

(a) La municipalité de Chelsea et Investissement Québec se sont engagés à verser à l'organisme des subventions annuelles, jusqu'en 2046 pour la municipalité de Chelsea, à titre de contribution pour la construction et l'aménagement d'une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Au 31 mars 2023, la portion court terme des subventions à recevoir correspond à 13 000 \$ (38 000 \$ au 31 mars 2022).

5. SUBVENTION À RECEVOIR

La municipalité de Chelsea et Investissement Québec se sont engagés à verser à l'organisme des subventions annuelles, jusqu'en 2046 pour la municipalité de Chelsea, à titre de contribution pour la construction et l'aménagement d'une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

	2023	2022
Municipalité de Chelsea	286 000 \$	299 000 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	1 \$	-	1 \$	1 \$
Bâtiment	2 692 773	269 276	2 423 497	2 490 816
Mobilier de bureau	96 677	56 315	40 362	49 870
Équipement informatique	53 488	35 841	17 647	18 544
Matériel informatique	5 425	5 387	38	55
	2 848 364 \$	366 819 \$	2 481 545 \$	2 559 286 \$

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

7. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	22 678 \$	7 440 \$
Sommes à remettre à l'État	5 873	4 497
Salaires et vacances à payer	41 867	27 086
	<hr/>	<hr/>
	70 418 \$	39 023 \$

8. APPORTS REPORTÉS

L'organisme a reçu une subvention du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). Ces sommes représentent du financement destiné à offrir des services au cours de l'exercice suivant.

	2023	2022
Montant encaissé au cours de l'exercice	- \$	12 000 \$

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé des protocoles de subventions avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Selon cette entente, les sommes reçues doivent être consacrées au soutien de la mission globale de l'organisme.

L'organisme a conclu un contrat avec BIOS d'une durée initiale d'un an à partir du 25 mai 2022 pour la gestion des services informatiques. Les frais mensuels sont de 632 \$ taxes incluses.

10. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt d'un montant initial de 344 000 \$, intérêt au taux de 3,63 % (3,63 % en 2022) renouvelable annuellement en décembre, remboursable versements mensuels de 1 577 \$ (1 577 \$ en 2022) capital et intérêt le 1er de chaque mois débutant le 1er janvier 2022, échéant en décembre 2039.	237 145 \$	247 254 \$
Solde à reporter	237 145	247 254

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	2023	2022
Solde reporté	237 145	247 254
Emprunt d'un montant de 777 000 \$, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,63% (3,63 % en 2022), sans modalité de remboursement définie. Le prêt est garanti par une hypothèque immobilière de 1er rang sur le bâtiment, les loyers qu'il produit ainsi que les indemnités d'assurance couvrant les loyers ainsi qu'une hypothèque mobilière de 1er rang sur l'universalité des équipements, la machinerie, l'outillage, l'ameublement et autres accessoires, présents et futurs, échéant en décembre 2029.	268 500	277 500
Emprunt en capital géré par le gouvernement fédéral par l'entremise de Exportation et Développement Canada (EDC) dont le remboursement est exigible le 31 décembre 2023 afin de bénéficier de la subvention de 20 000 \$. Cet emprunt est sans intérêt.	40 000	40 000
	<u>545 645</u>	<u>564 754</u>
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>50 484</u>	<u>10 772</u>
	<u>495 161 \$</u>	<u>553 982 \$</u>

Les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	50 484 \$
2025	10 871 \$
2026	11 266 \$
2027	11 682 \$
2028	12 113 \$

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'organisme s'est lancée dans une collecte de fonds pour la construction d'une maison offrant des soins palliatifs. Tous les dons et les apports collectés affectés à la construction représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges des prochains exercices tel que défini lors des campagnes de financement. Les montants collectés sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

	2023	2022
Apports reportés - bâtiments	1 494 380 \$	1 535 890 \$
Apports reportés - équipements	91 738	114 672
	<hr/> 1 586 118 \$	<hr/> 1 650 562 \$

	2023	2022
Solde au début	1 650 562 \$	1 704 622 \$
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(64 444)	(54 060)
	<hr/> 1 586 118 \$	<hr/> 1 650 562 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir..

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. GARANTIE

En vertu du protocole d'entente signé en juillet 2016 avec la municipalité de Chelsea concernant une aide financière totalisant 390 000 \$ pour la construction d'une maison à Wakefield offrant des soins palliatifs, la Maison des Collines s'est engagée à respecter certaines clauses dont entre autre la clause sur la résiliation indiquant que la municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente entente en tout temps sur avis écrit transmis à la corporation et d'exiger de la corporation le remboursement des sommes versés advenant l'inexécution par la corporation de l'une ou l'autre des obligations du présent protocole.

14. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majorité des produits de l'organisme, soit 66 % (53 % au 31 mars 2022), provient du Ministère de la santé et des services sociaux.

LA MAISON DES COLLINES
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais - fonctionnement et formation	722 064 \$	508 832 \$
Subventions municipalités	30 000	-
	<hr/> 752 064 \$	<hr/> 508 832 \$